

COMMUNE DE LAGORCE

CONVENTION D'UTILISATION DU FOYER COMMUNAL

Entre Monsieur le Maire de LAGORCE, d'une part

Et

M.....

Particulier ou Président de....., d'autres part,

Qui sollicite l'autorisation d'utiliser le foyer communal à Laguirande

Du..... au.....

En vue d'organiser.....

Désignation précise des locaux utilisés :

Salle Hall WC Cuisine

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à disposition. Toute dégradation constatée sera à la charge de l'organisateur.

PRISE DE CLÉS : Les clés seront remises par l'agent communal responsable du foyer communal (rendez-vous à fixer avec le secrétariat de la Mairie). Tél 05.57.56.05.30

ÉTAT DES LIEUX : Un état des lieux sera fait à la prise de possession et à la remise des clés.

MESURES DE SÉCURITÉ : L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs) et avoir pris connaissance des issues de secours.

Nombre de participants (environ) : **Maximum 180 personnes assises (1m²/personne)**

CONDITION DE PAIEMENT :

Tarifs et cautions	Résident	Résident hors commune	Association hors commune	Manifestation à but lucratif
Jour (du lundi au jeudi)	150€	200€	200€	250€
Week-end	200€	330€	330€	400€
Cautions bâtiments et matériels	800€			
Cautions nettoyage	100€			
Cautions tri sélectif	100€			

La location du WE s'entend du vendredi 18h00 au lundi 08h00.

La mise à disposition de la salle communale est gratuite pour les associations dont le siège social est à Lagorce ainsi que les associations humanitaires (Croix Rouge – Don du sang...). Elles ne sont pas exonérées des cautions.

Les cautions sont remises en Mairie lors de l'établissement de la présente convention par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

BRUIT : Afin de préserver la tranquillité des habitants de Laguirande, AUCUN BRUIT ne devra être entendu de l'extérieur de la salle à partir **de 2 h du matin**.

ASSURANCE : L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités dans l'établissement et à ses abords immédiats, au cours de l'utilisation du foyer communal.

(Une attestation sera présentée à la Mairie)

RESPONSABILITÉ : En cas d'accident de toutes natures pouvant survenir aux occupants du foyer communal, en aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être retenue, ni pour les vols qui seraient commis tant dans la salle que dans les véhicules en stationnement.

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur. La présence du Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

POURQUOI LE DÉPÔT DE CAUTIONS ?

Ces cautions seront les garanties contre toutes dégradations des locaux, du mobilier et des abords immédiats du foyer communal, de la propreté et du tri des déchets.

Dans le cas de dégradations constatées à la remise des clés, les dégâts seront évalués contradictoirement et le montant estimé sera retenu sur les cautions.

Dans le cas où le foyer communal serait trouvé dans un état de malpropreté, la caution sera gardée en totalité.

En cas de détérioration supérieure aux cautions, la différence sera remise en recouvrement par Monsieur le Percepteur de Coutras, receveur municipal.

AUX UTILISATEURS DE CETTE SALLE :

Vous avez loué cette salle. Nous vous demandons d'en prendre soin comme vous le faites certainement pour votre demeure.

Il est formellement interdit de planter des pointes ou des clous dans les murs et dans le plafond ; d'utiliser des pétards, fusées ou d'autres objets bruyants et dangereux ainsi que les klaxons à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le réfrigérateur doit être débranché et ouvert après utilisation.

Un conteneur est également à votre service (à l'extérieur du foyer communal). Le verre devra être déposé dans un autre conteneur situé sur le terrain de la Fête – Route de Coutras.

STATIONNEMENT : SUR LES DEUX PARKINGS.

FORMELLEMENT INTERDIT SUR LES CHEMINS PRIVÉS.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Je soussigné (e).....

Déclare avoir pris connaissance des prescriptions énoncées ci-dessus.

A Lagorce, le

L'organisateur

Le Maire